

Fronts pionniers, économie de plantation paysanne et intensification en Basse Côte-d'Ivoire

Eric Mollard

INTRODUCTION

L'intensification des plantations arborées issues d'un front pionnier est tributaire à la fois du passé, du présent et de l'avenir :

- du passé, puisque les pratiques culturelles actuelles sont en rapport avec le potentiel de production : non seulement l'âge, mais aussi la conception et l'histoire du verger ;
- du présent, car la reconversion ou l'intensification n'est possible qu'en fonction du capital accumulé, inexistant dans certaines phases du développement de ces exploitations agricoles ;
- du futur, parce que, dans une société en cours de recomposition, l'indétermination de règles sociales, d'héritage par exemple, rend incertain le sort du domaine planté.

Les difficultés d'intensification des caféière et cacaoyère ivoiriennes ne découlent pas de la mauvaise volonté des planteurs, sinon du fait que l'économie de plantation paysanne, par de nombreux traits, est régie encore actuellement par une dynamique pionnière. Le caractère ancien et diversifié de ce processus rend exemplaire la situation de Basse Côte-d'Ivoire. La première partie de ce texte souligne l'originalité des fronts pionniers de l'Afrique de l'Ouest. La deuxième tente d'explicitier la logique de mise en place des plantations en Basse Côte-d'Ivoire, conjuguées sur le mode extensif. Les parties finales sont consacrées à la double difficulté de l'intensification : l'absence d'un héritier désigné et des alternatives culturelles peu opportunes.

I. LES FRONTS PIONNIERS DANS LE MONDE

Davantage concentrées dans les savanes, montagnes, franges côtières ou dans quelques îles particulières au sein d'un archipel, les populations humaines paraissent avoir évité la forêt tropicale humide. Cette frontière a disparu à la suite d'une série de transformations sociales, sans que l'on sache toujours évaluer dans ce processus le poids respectif de l'ouverture de débouchés océaniques, des campagnes de vaccinations, de l'approvisionnement en fer pour les haches d'abattage et des interventions gouvernementales. En tout état de causes, la colonisation massive de la plupart des forêts humides ne date que de la seconde moitié du XX^e siècle¹. De manière générale, la sur-abondance suivie par la pénurie de vivriers et de bois quand celui-ci est exploité,

1- Bien que faible en moyenne, la densité de population forestière était hétérogène (localisation ethnique et existence de royaumes).

l'accroissement puis la diminution progressives des produits de plantation, les cultures d'opportunité régionale ou mondiale, le tarissement des flux de population, etc. constituent autant de phases de développement² pour lesquelles unités de production et environnement économique doivent s'adapter mutuellement. Par conséquent, les projets familiaux sont pragmatiques dans la mesure où personne ne peut situer un avenir qui reste à inventer. En fin de compte, les agricultures issues de fronts pionniers partagent, dans une mesure variable, les caractères suivants : ajustements progressifs entre l'agriculture et son environnement, recomposition de cette jeune société et avenir entaché d'incertitude.

Les fronts pionniers présentent une étonnante diversité de situations : selon la taille des exploitations, depuis la *fazenda* d'élevage démesurée jusqu'à l'infime rizière ; selon le niveau d'intervention de l'Etat, de la Transmigration indonésienne jusqu'au laisser-faire africain ; selon le degré d'intensification atteinte, de la rizière irriguée jusqu'à la "cueillette" du café en Afrique de l'Ouest. Ces exemples suggèrent que le degré d'intensification atteint par l'agriculture est moins dépendant de la taille des exploitations agricoles que de leur environnement et donc du contexte organisationnel, qu'il soit dirigé ou spontané³. Ainsi la rizière intensive correspondrait à un encadrement "despotique" alors que la plantation extensive se rapporterait à l'absence d'encadrement. La colonisation le long de la Transamazonienne se situe entre ces deux pôles, par son organisation intermédiaire - lotissement foncier et percée routière, mais encadrement agricole réduit - comme par les pratiques agricoles semi-intensives - prairies améliorées et entretenues dans les *fazendas*, dose réduite d'engrais pour les plantations d'une centaine d'hectares de caféiers, de cacaoyers et de poivriers. En stabilisant les débouchés et en orientant l'avenir, l'organisation de la colonisation peut tamponner le risque économique et l'incertitude sociale, d'autant plus effectivement que le modèle préconisé est connu et viable (cas des rizières irriguées)⁴.

A l'ouverture du front pionnier, l'usage du feu facilite le défrichement et n'est pas exigeant en travail ou en moyens financiers ; quant à la survie familiale, elle est largement assurée par l'abondance de vivriers cultivés sur défriche. Si cette survie se passe de numéraire⁵, l'agriculture des premières années est forcément

2- Même si l'exploitant agricole ne dispose guère d'alternatives au cours de la dynamique qui suit le front pionnier, aucun schéma unitaire n'est à l'oeuvre, y compris au sein d'une même région. Les hasards de marché rémunérateur ou de la non-performance d'un système de culture vivrier peuvent conduire à des disjonctions dans la trajectoire d'évolution.

3- L'organisation spontanée fait référence à la mise en place de filières de commercialisation ou de services localisés dans les villages sans l'aide de l'Etat.

4- Chaque type d'organisation a ses avantages et ses inconvénients. Rigidité bureaucratique ou logistique insuffisante empêchent de prendre les mesures opportunes. Quant au laisser-faire, la souplesse et l'ajustement spontané entre besoins et décisions ne peuvent compenser une différenciation sociale intolérable ou une inadéquation momentanée : absence de médecins (même si les centres médicaux ont été programmés), indisponibilité en pièces détachées ou insécurité.

5- Suite à une urgence médicale, l'endettement peut à la rigueur engager un processus de dépendance économique et d'aliénation foncière.

extensive en capital car les pionniers sont recrutés parmi les plus démunis. Quand elle ne tarde pas à se constituer, l'accumulation est réduite par la ponction qui résulte du désir légitime d'atteindre un bien-être minimum (maison, scolarité, médecine). L'épargne éventuelle est capitalisée pour subvenir aux impondérables et pour anticiper la retraite de l'agriculteur. Dans la majorité des situations par conséquent, cette accumulation ne peut couvrir l'étendue des besoins de l'intensification. Un autre déséquilibre, celui-ci entre offre et demande en main-d'oeuvre, survient dès le tarissement des flux de population alors que les plantations s'étendent. Chacune de ces étapes est une épreuve qui condamne le planteur à l'innovation technique et sociale, mais où le libre-choix de l'agriculteur est peu sollicité. Même si l'intensification est nécessaire ou désirée, les facteurs de production et l'environnement économique l'autorisent rarement.

En Basse Côte-d'Ivoire, un formidable ensemble d'innovations a eu lieu depuis l'ouverture des fronts pionniers, soit simple incorporation, soit invention et ce, autant du point de vue technique que social (sans oublier les tentatives spontanées sans lendemain). Avec sa généralisation, l'économie de plantation actuelle semble avoir atteint sa vitesse de croisière. Pourtant deux particularités originelles, qui ont eu une répercussion significative sur le déroulement des événements, restent encore sans solution. La première a été le caractère spontané des installations, sans aucun plan d'ensemble ni d'accompagnement : les nouveaux-venus ont suivi les pistes d'exploitation forestière fraîchement ouvertes. Les débouchés préalables, d'essence coloniale⁶, mais aussi la carence en force de travail et capital, ont orienté les pionniers vers la plantation, dans une conception extensive au demeurant. Sous l'auspice d'une contrainte spécifique, chaque phase de mise en place s'est caractérisée par une variante du mode extensif. Finalement le processus s'est conclu par une plantation conduite de manière extensive dans sa totalité alors que les petites surfaces individuelles (10 ha) auraient pu contribuer à engager l'intensification. Par la suite, cette configuration se révélait être un véritable incapacitant par les faibles ressources dégagées.

Le second trait de la colonisation agricole de la Basse Côte-d'Ivoire a été la pré-existence de règles "traditionnelles" en forêt "vierge" avant même l'arrivée en force des immigrants. Faute d'organisation de la colonisation, le Code Civil seul, de conception moderniste, n'a pas été suffisant pour infléchir le processus. Depuis le début du siècle, l'éparpillement des installations (autochtones, plantations de fonctionnaires africains, villages d'insoumis) a permis d'assujettir le territoire forestier. En acquérant une portion de forêt contre un cadeau rituel, l'immigrant était redevable autant à une personne (autochtone ou parent) qu'à la coutume. Or le système agricole soudanien et la tradition reposent largement sur la jachère, les cultures annuelles et la redistribution périodique des terres. L'économie de la nouvelle société semble avoir besoin d'un tout autre fondement et effectivement on observe ce qui s'assimile à la propriété de la terre ou au salariat. Ce conflit se cristallise dans la redéfinition des règles d'héritage.

6- Actuellement, la commercialisation du café et cacao est en partie assurée par des intermédiaires d'origine proche-orientale.

Une telle recomposition sociale particularise le front pionnier africain car, au Brésil ou en Indonésie, le modèle économique d'origine, éventuellement agricole, se déplace avec la population. En Côte-d'Ivoire, la recomposition sociale sera plus intense qu'ailleurs. Le jeune immigrant des années 50 est aujourd'hui planteur. Son comportement ou celui de ses héritiers est largement marqué encore par la dynamique pionnière qui n'est pas terminée.

II. FRONTS PIONNIERS ET ECONOMIE DE PLANTATION

Complantées les premières années avec des cultures vivrières, les plantations de caféiers ou de cacaoyers s'étendent avec les défriches. La disparition du manteau forestier et des vivres conduit à la différenciation d'un système de culture vivrier qui inclut une jachère courte. Ultérieurement, dans les quelques lieux où les conditions nécessaires sont réunies, l'intensification des plantations arborées et des cultures vivrières a eu lieu. Ailleurs, le dynamisme de l'économie de plantation est bloqué.

1. Initiation du modèle extensif

Bien que la population indigène fût astreinte à leur consacrer une partie de son temps, les plantations européennes manquaient de main-d'oeuvre. Dans les années 50, l'abolition du Code de l'Indigénat élimine les entraves aux mouvements de population. La mise en branle des populations de savane et du Sahel généralise l'appropriation de la forêt et la petite plantation paysanne, tout en mettant un terme, paradoxalement, à la plantation coloniale. Schématiquement, trois types de contrôle foncier sur la forêt peuvent être distingués :

- la forêt est "appropriée" par les premiers immigrants : l'octroi d'une parcelle en échange de quelques années de travail attire les membres de leur famille ou une partie du village d'origine⁷. Cette embauche accélère l'immigration et le défrichement. Une fois que le manque de forêt "noire" rend inapplicable le partage, les flux de population sont déviés vers d'autres régions vierges. Faute d'une autorité foncière reconnue, la concurrence pousse les défricheurs à planter en hâte ;
- celle-ci est avivée dans les zones non revendiquées par la coexistence ethnique. Dans les deux cas, les défrichements sont superficiels et les premières plantations sont avant tout conçues pour marquer le territoire. Les grands arbres sont à peine écorcés sous l'ombrage desquels caféiers ou cacaoyers s'étirent de manière filiforme. Ces tout-premiers défrichements qui créent la propriété concourent à la mise en place de plantations dont la conception extensive n'est en rien le résultat d'une pénurie en force de travail (annexe : *phase I*) ;

7- Ces premiers immigrants s'installent précocement soit dans une marge inter-ethnique mal revendiquée soit sur un territoire autochtone bradé. Ils peuvent appartenir autant à une ethnie soudanienne que lagunaire proche, celle-ci se trouvant dépossédée du territoire originel par l'abus de pouvoir d'un chef de terre (CHALÉARD, 1981).

- là où ils ont pu préserver leur droit, les autochtones mettent en valeur des "propriétés" soit très vastes (chez les Agni - GASTELLU et AFFOU YAPI, 1982), soit petites et égalitaires (ethnie Adioukrou). Le contrôle de l'immigration peut y être tel que le manque de force de travail retarde la mise en valeur et accentue le caractère extensif des plantations.

2. La logique du modèle extensif

Une fois fixées les limites de la propriété, la sécurité foncière aurait pu amener le planteur à promouvoir une conception intensive de sa plantation. Or, l'entretien de cette dernière et l'extension du défrichement exigent davantage de main-d'oeuvre. Simultanément, le détournement des émigrants vers d'autres fronts pionniers tarit l'offre.

Cette pénurie de main-d'oeuvre est aggravée par le phénomène suivant. En effet, le caractère concurrentiel sur les fronts pionniers et la faible disponibilité en force de travail ont amené les jeunes familles pionnières à délimiter une plantation de taille modérée (10 ha). L'objectif de maximiser la production sous contrainte de force de travail est assuré en diminuant le travail par hectare et en le reportant sur une surface accrue - et non pas par augmentation du rendement (RUF et RUF, 1989). Mais cette extension sur d'autres fronts pionniers relève d'une autre fonction : le planteur anticipe l'installation de ses fils à leur compte, étant donné le caractère incertain de la succession⁸ et l'opportunité des forêts abondantes. Cette double nécessité, maximiser le revenu et assurer un héritage à ses propres enfants, se traduit par l'ouverture de plantations sur des fronts pionniers plus ou moins éloignés. Le départ des fils en âge de travailler poursuit la pénurie de main-d'oeuvre sur la plantation-mère. En résumé, si les toutes premières plantations marquent la nouvelle propriété dans un contexte concurrentiel, les plantations suivantes relèvent également d'une conception extensive à cause de la pénurie de main-d'oeuvre, relative à l'extension des surfaces (annexe : *phase II*).

Au retour d'une partie de la famille sur le front pionnier initial, la première plantation est en production. Les revenus permettent d'embaucher un manoeuvre payé à la récolte car les travaux cumulés de défrichement et d'entretien-récolte de la plantation en extension dépassent les capacités familiales. La main-d'oeuvre est alors suffisante, mais alors, ce sont les revenus qui sont amputés alors que les nécessités familiales, maison et scolarité des enfants sont importantes. Les ressources financières limitées empêchent alors de concevoir une plantation intensive, mais la nature de la limitation a changé et les pratiques culturelles avec : défrichement et entretien sont soigneux, même si sont maintenus délibérément quelques arbres d'ombrage ; la plantation ne réçoit toujours pas d'engrais (annexe : *phase III*).

8- Dans le Sud-Ouest, ultime zone forestière non classée de Côte-d'Ivoire, les fronts pionniers s'ouvrent vers la fin des années 70. Issus du Sud-Est, certains pionniers sont informés du processus conduisant au blocage du système extensif. Par ailleurs la croissance démographique est plus rapide à cause de l'information des émigrants potentiels et faute de nouveaux fronts pionniers à ouvrir. Par conséquent, quelques grandes "propriétés" (> 100 ha) pourraient s'y maintenir.

De nombreuses innovations sont à l'actif du pionnier, autant techniques que sociales : la forêt et son mode de défrichage ont été maîtrisés ; la nourriture à base de tubercules et de banane n'a pas été un problème, même si chaque ethnie a tenté d'acclimater les plantes de la base alimentaire traditionnelle ; une fois la forêt consommée, les plantes vivrières ont été maintenues en concevant un système de culture igname/manioc/jachère courte ; le manioc conduit pour la vente a parfois conduit à l'emploi d'herbicide ; l'apprentissage de la technicité de la culture du palmier à huile ou de l'ananas a été facile ; les femmes se sont quant à elles initiées aux techniques autochtones de transformation du manioc en semoule ; issu du partage pré-colonial au tiers de l'or ou des produits de l'"extractivisme", le mode de rémunération *abousan* s'est adapté au partage de la forêt, puis comme rémunération ex-post, voire comme type de "salarial" quand ces rapports se sont généralisés ; parallèlement, la terre a acquis un prix de vente dès qu'il y a eu des vendeurs, souvent des pionniers dont la descendance refusait se s'installer en zone forestière ; elle a acquis plus tard une valeur de location avec des cultures inadaptées au rapport *abousan*, tel l'ananas. Cet ensemble d'innovations a conduit les observateurs à souligner avec raison le dynamisme du pionnier. Il a été remarquable pour certaines ethnies comme les Baoulé, même si ceux-ci disposaient d'avantages : depuis les savanes limitrophes, ils sont arrivés les premiers et ils ont bénéficié d'aides familiaux disponibles pendant la morte saison de savane (6-mois baoulé).

3. Le blocage du modèle extensif

Toutes ces innovations, techniques et sociales, ont permis de lancer le régime de croisière de la plantation. Le ménage pionnier est en pleine force de l'âge, et il en est de même des diverses strates de plantations. Une accumulation, même réduite, rend possible une épargne souvent stockée sous forme d'or. Les plantations sont bien entretenues pour deux raisons : elles sont suffisamment couvrantes pour limiter les sarclages et suffisamment productives pour inciter le manoeuvre, payé à la récolte au tiers. L'herbicide n'est pas utilisé car la force de travail est suffisante et bon marché. Quant à l'engrais, outre son coût, il est mal valorisé en plantation extensive et il favorise les mauvaises herbes (annexe : *phase IV*).

Avec le bornage de la "propriété individuelle", quasiment dès l'origine du front pionnier, l'agriculteur a pu être enclin à intensifier l'usage de la terre pour maximiser son revenu. Malheureusement la structure de production ne s'y est pas prêtée. Par la suite, les planteurs ont vieilli en même temps que leurs plantations. Même à faible rendement, chaque plantation est importante pour le budget familial. Cette pauvreté gêne le recépage de la caféière ou sa reconversion spontanée car les risques d'échec augmentent avec l'âge⁹. Au dynamisme pionnier a succédé "l'apathie", y compris des Baoulé. Ce comportement conclut un cycle de vie qui n'a pu être relancé et qui s'est

9- Certaines pratiques culturelles n'ont pas évolué. Ainsi, dans le cadre de la reconversion d'une caféière, les jeunes plants de cacaoyers sont laissés aux soins de la brousse, comme aux premiers temps de la forêt où la fertilité du sol était élevée et l'agressivité des adventices basse, étant dit que l'ombrage leur est bénéfique.

finalement sclérosé par l'absence de règle qui définisse un héritier (annexe : *phase V*).

III. LE PROBLEME DE L'HERITAGE

1. La première génération

Sur les constats d'une famille réduite et de nouveaux rapports de production, on a trop rapidement conclu à l'émergence d'une nouvelle société. Cette tendance "capitaliste", à même d'expliquer dynamisme et motivations des pionniers, pêchait pour analyser le blocage de l'économie de production. Ce pronostic social était d'autant plus prématuré que les acteurs eux-mêmes ignorent aujourd'hui encore les règles à venir.

Dans la société "traditionnelle", les règles d'héritage sont fondées sur le lignage, même si le conseil de famille statue avec une certaine liberté pour désigner le nouveau gérant du patrimoine. Par contre, les pionniers ignorent qui leur succédera même s'ils montrent une inclination pour leurs enfants. Ils savent qu'eux-mêmes sont redevables de la coutume dès l'acquisition d'un droit sur la forêt. Les pionniers ont aidé leurs premiers enfants à ouvrir leur propre plantation¹⁰ ; quant aux plus jeunes, ils risquent de perdre toute espoir sur la plantation à la création de laquelle ils ont participé. Ne connaissant pas plus son sort, "l'héritier" lignager ne peut redynamiser la plantation à temps. Ces absences accusent l'impact du cycle de vie familial sur les activités agricoles, tout comme le fait qu'une partie des plantations est en phase avec le cycle familial.

2. La deuxième génération

En Afrique, le déplacement géographique a été accompagné d'un changement technique et social. La nouvelle société doit accorder ses règles de fonctionnement aux conditions en cours de définition. Dès que la succession est ouverte, la famille entre dans une période de conflits, d'autant plus houleuse que certains ayant-droits présumés vivent en ville. La négociation est le lot de la deuxième génération¹¹ sur qui reposent deux problèmes : résoudre les conflits issus de la première génération et négocier leur propre succession au bénéfice de leurs enfants. Les solutions actuellement retenues pourraient faire jurisprudence.

La famille de deuxième génération s'étoffe avec l'accueil de tantes, de frères avec leur épouse et de neveux. Par ailleurs, le chef de famille récupère les terres de différents oncles pionniers et de tantes, soit décédés, soit pour les cultiver en leur absence. Il résulte une juxtaposition de droits particuliers concernant

10- Il ne s'agit pas de stratégies d'accumulation par conséquent.

11- La numérotation des générations fait référence aux défricheurs principaux, pas aux possesseurs préalables de la forêt.

autant les différentes catégories de la famille que les terres. Par exemple, les jeunes frères et leur épouse ont droit à une part de la palmeraie héritée dans la mesure où ils y travaillent. Comme l'obtention d'une parcelle est du ressort du chef de famille (ou plutôt le gérant du patrimoine lignager), ces aides familiaux sont amenés à chercher du travail dans une plantation industrielle proche. Dans ce cadre de complexité croissante, il semble émerger une certaine concentration de pouvoir aux mains du chef de famille désigné. Mais celui-ci a toutes les peines du monde pour assurer une plantation pour ces propres enfants. Comme les fronts pionniers sont éloignés, voire en cours de disparition en Côte-d'Ivoire, l'alternative suivante lui est offerte : acheter une terre, souvent loin du village, ou négocier une partie des nouvelles plantations.

Pour les villages pluri-ethniques, surtout si les immigrants viennent de loin, le départ de pionniers âgés génère des ventes parfois considérables (COLIN, 1990). Par héritages multiples et achats, il semble que la dynamique de concentration soit plus forte que celle de morcellement. La deuxième génération dispose par conséquent d'une "propriété" plus vaste, mais affectée de multiples droits particuliers. Par contre, les donations entre vifs, au bénéfice des enfants, compensent en partie ce processus.

La dynamique accélérée, l'instabilité et l'opportunisme qui font suite aux fronts pionniers, mais aussi l'incertitude quant à l'avenir participent à conformer des stratégies mouvantes, de faire-valoir ou d'absentéisme pour les propriétaires, de mouvements géographiques de la part des salariés. Les rapports sociaux de production se créent et se dénouent au fil de l'offre et de la demande momentanés. A cette adaptation permanente s'oppose la règle de l'héritage, délicate à négocier et longue à normaliser.

IV. LES CONDITIONS DE L'INTENSIFICATION

L'absence de règle d'héritage a été une des causes du blocage temporaire des plantations pour la génération des pionniers. Faute de capital, l'intensification d'une surface conçue de manière extensive se pose de manière similaire à la génération suivante. Cette rupture a pu avoir lieu en accompagnant un changement de culture, sous certaines conditions. Mais cette "intensification" d'une autre culture présente des visages et ouvre des dynamiques contrastés selon les cas.

1. La signification de la plantation de palmier à huile

Dans le monde, les fronts pionniers ont donné deux types de plantation : les exploitations paysannes entre 5 et 100 ha et les domaines de plusieurs milliers d'hectares, de statut privé, étatique ou mixte. Ces derniers s'organisent fréquemment autour d'une usine de transformation avec un premier périmètre de plantations industrielles et un second de plantations villageoises disséminées, circonscrit par un rayon de ramassage de quelques dizaines de kilomètres (modèle *Nucleus Estate and Smallholder System*). En Côte-d'Ivoire, la

participation paysanne a été sollicitée au cours de programmes successifs avec d'abord le cocotier, d'un succès momentané, et l'hévéa plus récemment.

Le premier Plan Palmier dans les années 60 n'avait touché qu'un nombre restreint de villageois pour diverses raisons. Parmi celles-ci, une "fenêtre" dans la trajectoire d'évolution de la plantation rend inopérante ce type d'interventions quand les caféières sont en pleine production ; il est nécessaire que subsiste de la forêt noire ou bien que les plantations aient vieilli (*phases II, III et V*). Au cours des années 80, le deuxième Plan Palmier a eu davantage de succès auprès des agriculteurs, ajoutant au renouvellement des premières palmeraies les plantations de caféiers âgés. Même si le planteur maintient sa caféière ou sa cacaoyère en production, il ne s'agit pas pour lui de diversifier, comme le prouve ceux qui, dans la même situation agricole, développe exclusivement la palmeraie. C'est donc un processus de substitution des vieilles plantations qui est en cours. Or il y a bien intensification avec l'usage d'engrais et d'une conduite technicisée qui inclut des variétés sélectionnées de palmier. En effet, les conditions sont favorables au planteur avec la prise en charge, par la société industrielle, des risques et coûts de la reconversion : piquetage, plante de couverture, arbres sélectionnés, engrais. Si le succès de ce plan est indéniable, de quelle intensification s'agit-il ?

En termes de revenus, ceux du palmier intensif sont similaires à ceux du café extensif. Les coûts de l'engrais et les crédits d'implantation sont récupérés sur les ventes par la société de développement. Si on se garde de comparer les temps de travaux entre plantations existantes, dont les modes de conduite embrassent depuis l'abandon jusqu'à l'intensif¹², le temps de travail sur palmier est de l'ordre de celui des autres cultures. Son intérêt effectif est qu'il étale à la fois le calendrier des travaux et les entrées monétaires, ce qui s'avère précieux pour des producteurs de peu de ressources.

C'est avant tout pour la société de développement qu'il y a intensification (utilisation d'engrais et de variété sélectionnée). Quant à l'agriculteur, il a renouvelé sa plantation dégradée sans recourir à un capital qu'il ne possède pas ou qu'il ne peut hypothéquer. Mais le retrait éventuel de la société d'encadrement pourrait signifier un retour vers la conduite extensive et les problèmes connus de la reconversion dans une vingtaine d'années.

2. La signification de la culture de l'ananas

L'ananas est d'abord apparu à l'intérieur de blocs industriels et de grands domaines privés autour d'Abidjan. Par l'acquisition de la technicité et des indispensables rejets, les manoeuvres ont été parmi les premiers à se lancer dans cette production à leur compte en parcelle paysanne¹³. L'adoption de l'ananas montre que la connaissance technique est rapidement acquise, tout comme sont adaptées les relations sociales : location de la terre (le mode

12- Le schéma de développement d'une plantation, en annexe, montre à quel point les temps de travaux sont fonction des objectifs et contraintes de production : ils ne sont donc pas variables uniquement pour leurs caractères contingents.

13- En contrat avec un propriétaire foncier et un acheteur qui avance les intrants.

abousan n'est pas possible) et relations commerciales. Mais cette culture exige un capital conséquent, pour les frais de culture et pour assurer la reproduction de l'exploitation suite à un échec agronomique ou à une mévente. Outre le fait d'utiliser des intrants à haute dose, de la technicité et du suivi de qualité de cette culture, éléments qui en soi participent à l'intensification, cette culture constitue une véritable rupture par le risque qu'elle engendre et par les moyens mis en oeuvre pour les pondérer ou les contourner.

A la différence du palmier, l'ananas a autorisé une nouvelle dynamique, à savoir l'intensification des cultures vivrières. Dans quelques villages, l'ananas a éliminé la jachère et alterne dorénavant avec igname et manioc. Ces cultures profitent ainsi d'un sol nettoyé et des reliquats d'engrais, bien que parfois l'igname suivante en réçoive une dose minimale. En définitive, l'intensification a bien eu lieu, concrétisant cette volonté précoce que le pionnier et les planteurs dans leur majorité n'ont pu mettre en oeuvre. Mais cette intensification s'est traduite par un changement de culture dans des conditions privilégiées issues de programmes de développement. Le palmier à huile en a été une composante, mais surtout l'ananas, un hasard qui a bénéficié à certain, pourrait augurer un regain de dynamisme des planteurs.

CONCLUSION

Il est remarquable que la logique qu'a suivi jusqu'à aujourd'hui l'économie de plantation soit marquée par les caractères natifs de sa mise en place, au moins en Basse Côte-d'Ivoire. Nous en avons souligné deux : la présence de la tradition dans un milieu "vierge" et le manque de main-d'oeuvre induit par le caractère spontané de la colonisation. Schématiquement, les pionniers ont choisi l'économie de plantation pour ses débouchés : la taille moyenne des exploitations agricoles résulte de la concordance approximative entre offre familiale de travail et besoins d'une plantation. Le départ des fils aînés et la raréfaction des manoeuvres ont renouvelé la pénurie d'installation et surimposé la conduite technique extensive. Ultérieurement, l'aide apportée par les plus jeunes fils et l'emploi d'un manoeuvre conduisent à sous-employer la famille. Cette plantation moyenne n'a jamais généré de forts rapports, au début faute de surface en production, plus tard par la rétribution du manoeuvre et enfin par le vieillissement des plantations. A la pénurie de force de travail s'est greffée celle de capital.

Aux différentes étapes du développement de l'économie de plantation est intervenue une contrainte spécifique qui a empêché toute tentative d'intensification avec les propres forces de l'exploitant. Les programmes de développement ont manqué de la souplesse nécessaire pour s'adapter à ces nécessités à géométrie variable. Quant à l'intensification par substitution culturelle, elle n'a pu avoir lieu qu'à deux moments particuliers : à la conception d'une plantation ou à la reconversion de plantation dégradée. L'intérêt pour l'arbre planté s'est renouvelé sous l'impulsion des sociétés de développement. Mais l'ananas et le manioc de vente montrent qu'il n'existe aucune loi qui prédisposerait l'arbre planté dans le domaine écologique de la forêt. Les

conditions initiales ont fixé la structure de la main d'oeuvre nécessaire et existante et le niveau de l'accumulation monétaire. Elles ont inscrit des absences et des conditions qui auraient pu contribuer à écrire une autre histoire agricole.

En Côte-d'Ivoire comme dans d'autres lieux d'Afrique forestière, l'économie de plantation s'est généralisée sur la base d'une immigration récente. La nécessaire recomposition d'une société issue des savanes peu denses est toujours d'actualité : la dynamique pionnière se poursuivra jusqu'au changement de génération, mais la dynamique de recomposition n'en sera pas pour autant achevée. Même si le volume et la pertinence des innovations ont été d'un niveau formidable pour en arriver à la vitesse de croisière actuelle, il ne fait pas de doute que d'autres sont à venir, sociales - avec impact sur les choix cultureux - et techniques - avec répercussions sociales. Les innovations sur cultures vivrières, l'ananas et toutes les plantations arborées en sont les preuves éclatantes, même si elles sont encore localisées. Les mots de Philippe Couty s'appliquent à sa partie forestière : "l'Afrique n'est pas en panne ; elle est en réserve".

Je remercie P. Lévang et les membres du Laboratoire d'Etudes Agraires pour leurs commentaires.

BIBLIOGRAPHIE

- J-L. CHALEARD, 1981-1982, Occupation du sol et immigration en pays Abé. Cah. ORSTOM, sér. Sc.Hum., vol.XVIII-3, pp. 271:293.
- J-P. COLIN, 1990, La mutation d'une économie de plantation en Basse Côte-d'Ivoire. ORSTOM, Coll. A Travers Champs. 284 p.
- P. COUTY, 1992, L'Afrique en réserve".
- J-M. GASTELLU, S. AFFOU YAPI, 1982, Un mythe à décomposer : la "bourgeoisie de planteurs". in Etat et Bourgeoisie en Côte-d'Ivoire. pp. 149:179.
- M. ELDIN, P. MILLEVILLE éditeurs, 1989, Le Risque en Agriculture. ORSTOM- A Travers Champs.
- E. MOLLARD, 1992, Le manioc dans les unités de production en Basse Côte-d'Ivoire. Rendements, pratiques et fonctions d'une culture vivrière. Thèse de doctorat soutenue à l'Institut National Agronomique Paris-Grignon.
- E. MOLLARD, 1992, La différenciation spatiale de l'économie de plantation. ORSTOM-Montpellier. Multigr. 6p.
- F. RUF, T. RUF, 1989, Le café et les risques d'intensification. Cas de la Côte-d'Ivoire et du Togo. in M. Eldin, P. Milleville, 1989. pp.489:518.